



Acquérir un oiseau non sevré ? *Acte purement irresponsable, pouvant causer la mort de l'oiseau*

Depuis plusieurs mois, la mode est au perroquet non sevré. Les annonces sur les journaux gratuits ou forums internet préfabriqués (en ligne en moins de 10 mns), concernant cette pratique fleurissent, et la première victime en est une nouvelle fois le néophyte.

L'oiseau élevé en captivité n'a pas le choix de son alimentation du fait de l'intervention de l'homme, qui pense que ce qui est bon pour lui, l'est également pour son oiseau, provoquant ainsi carences et déséquilibres de son organisme. Ce nouveau phénomène alimentaire est malheureusement largement diffusé par ces forums laxistes "tous publics", et encore une fois au détriment de l'animal qui ne fait subir que ce que nous lui imposons.

Vient s'associer à cela, le fait d'acquérir inconsciemment ou en connaissance de cause, un oiseau non sevré sous le prétexte que la relation homme/oiseau en sera plus étroite.

Le nourrissage à la main et le sevrage d'un psittacidé, nécessite dans un premier temps une expérience pratique et une connaissance livresque de l'espèce que l'on souhaite nourrir de cette façon. Au départ la pâtée qui est très fluide devient de plus en plus consistante. Cette dernière doit être préparée à la dernière minute et dans des règles d'hygiène absolue, afin d'éviter le développement de bactéries. La fréquence et la quantité d'administration (10 à 12% du poids de l'oiseau) de cette préparation sera encore une fois, en fonction de l'espèce et de l'âge de l'oiseau. Donc, seul l'éleveur qui a vu naître et qui suit l'évolution de l'oisillon (courbe de poids) sera en mesure de le nourrir jusqu'à son sevrage. Lui seul également détient la technique et le savoir du nourrissage ! Même s'il tente de vous l'inculquer, ce n'est pas en 1 ou 2 séances que vous deviendrez expert en élevage à la main.



- 1 **Sauriez vous pallier à une fausse déglutition (pâtée empruntant la trachée au lieu du tube digestif) ?**
- 2 **Sauriez vous intervenir en cas de brûlures ou d'ulcérations du jabot résultant d'une pâtée trop chaude ?**
- 3 **Sauriez vous intervenir et vidanger un jabot bloqué ?**
- 4 **Sauriez vous intervenir en cas de perforation du jabot ?**



Pour toutes ces questions, et si vous décidez tout de même de vous lancer dans l'aventure, seul l'éleveur indélicat pourra vous sortir de ce mauvais pas, si souvent fatal pour l'oiseau. Bien sur, faut-il encore que ce dernier soit réellement éleveur et non commerçant ...

Admettons, mais admettons, que vous ayez réussi à franchir l'étape du nourrissage, et que votre oiseau se porte à merveille. Savez vous qu'il vous faudra maintenant le sevrer ?

Cette étape tout aussi délicate que le nourrissage, doit apprendre à se nourrir seul. Il ne pourra compter que des véritables parents oiseaux (vous sentez-vous seul ?) ...

Je ne vais pas vous expliquer la méthode d'un bon sachez que votre oiseau perdra environ 15% de son de l'oiseau comprendra que le moment du sevrage est stade avancée du nourrissage, ne ferez pas attention à prendre toute sa pâtée au risque d'étouffement ou décisive dans la croissance de l'oiseau, sera encore



se faire progressivement, et c'est l'oiseau qui devra sur vous, et ce sera à vous de pallier à l'absence capable d'apprendre à un oiseau à se nourrir

sevrage, car la n'est pas le but de cet article, mais poids, et que seul l'éleveur, au vu du comportement arrivé. Mais vous, qui avez accueilli l'oiseau à un aux premiers signes du sevrage, et forcerez l'oiseau d'étouffement... Cette étape qui est pourtant une fois négligée...

Savez vous également, que les graines à grosses enveloppes seront à éviter absolument. Vous devez certainement vous en demander la raison ? Oui ? Alors je vous invite donc à vous renseigner plus longuement avant d'acquérir un oiseau non sevré, car vous n'êtes vraiment pas prêt ...

Par définition, l'espèce humaine, donc nous, et donc vous ! Aimez braver l'interdit... Il y a donc de forte chance pour qu'un perroquet non sevré se retrouve chez vous, car un ami lui aussi particulier et rencontré sur un forum a, selon lui parfaitement réussi le nourrissage, sevrage et éducation de son oiseau. Mais cet ami que vous connaissez seulement depuis quelques semaines voir quelques mois, a t'il assez de reculs et d'expériences pour vous dire que son oiseau est indemne de tous troubles du comportement ? Posez-lui donc la question ...

Les troubles du comportement, contrepartie de la captivité, cumulés à la méconnaissance de l'espèce, sevrage mal conduit, s'installeront à votre insu chez l'oiseau à l'âge adulte.

L'oiseau deviendra agressif, et phénomène plus courant, se piquera, voir même dans certains cas extrême, s'automutilera. Si après cet article, vous souhaitez malgré tout acquérir un perroquet non sevré, libre à vous bien sur de braver le danger, mais vous ne direz pas que personne ne vous avait prévenu.

Une dernière chose avant de vous laisser réfléchir sur les conséquences d'un tel acte, ne vous fiez pas à vos pseudos amis rencontrés ça et là, aux grés de surfs sur des forums (malheureusement trop nombreux), ou le perroquet est élevé au statut d'humain et non d'oiseau simplement intelligent qui mérite mieux que cela ...